

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Certificat de Criminologie et de Sciences Pénales	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement est limité à 2 sauf dérogation délivrée sur justificatif par le Directeur de l'Institut de Criminologie et Sciences Pénales		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Non		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
Non applicable		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Condition d'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Non applicable		
Compensation		
Les modules ainsi que les matières au sein d'un même module se compensent.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Certificat de Criminologie et de Sciences Pénales										Session unique		Observation examen
Parcours												Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	MODULE 1 : Enseignements Fondamentaux			66		/	4	Non	Oui				
Matière	ANNUEL	Droit pénal général	porté	L2 Droit / semestre 3 / Groupe 4	33		/	2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3 h	
Matière	ANNUEL	Procédure pénale	porté	L2 Droit / semestre 4 / Groupe 3	33		/	2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	3 h	
UE	ANNUEL	MODULE 2 : Enseignements Complémentaires			60		/	2	Non	Oui				
Matière	ANNUEL	Droit pénal spécial 2	porté (M1 PEN DPSC)	DU CCSP - M1 Pénal (tous) - Privé (CA,DPFON, DPFAM) / semestre 2	30		/	2	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral ou Écrit	Evaluation sous forme d'un oral ou d'un écrit d'1 heure sur l'une des 2 matières du module 2 tirée au sort par le Directeur du DU.	
Matière	ANNUEL	Droit des peines et criminologie	porté (M1 PEN DPSC)	DU CCSP - M1 Pénal (DPSC) / semestre 2	30		/							
UE	ANNUEL	MODULE 3 : Enseignements Pratiques			90		/	3	Non	Oui				
Matière	ANNUEL	Pratique des parquets	porteur		10		/	3	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral	Grand oral avec tirage au sort d'un sujet sur une des matières du module 3	
Matière	ANNUEL	Psychiatrie et psychologie criminelle	porteur		20		/		Non	Non				
Matière	ANNUEL	Médecine légale	porteur		10		/		Non	Non				
Matière	ANNUEL	Police technique et scientifique	porteur		20		/		Non	Non				
Matière	ANNUEL	Problème sociaux posés par la délinquance	porteur		10		/		Non	Non				
Matière	ANNUEL	Pratique des droits de défense	porteur		10		/		Non	Non				
Matière	ANNUEL	Pratique de l'application des peines en milieu carcéral	porteur		10		/		Non	Non				
		TOTAL ANNUEL			216									